

 FAIB Fondazione “aiutare i bambini” Via Ronchi 17, 20134 Milano tel: 02 70 60 35 30 fax: 02 70 60 52 44 info@aiutareibambini.it www.aiutareibambini.it			MOD 27 PRO 06.05 bis
	Instructions pour la présentation des projets		Rev. 2 Date: 01/07/2010

Instructions pour la présentation, l'approbation et le soutien aux projets à l'étrangère

Index
1. Introduction
2. Le but et la mission de la Fondation “aiutare i bambini”
3. Instructions sur la présentation, l'approbation et le soutien aux projets
<u>3.1 NORMES SUR LA PRESENTATION DES PROJETS</u>
<u>3.2 APPROBATION DES PROJETS</u>
<u>3.3 LE SOUTIEN AUX PROJETS : LES SUBVENTIONS PERIODIQUES</u>
4. <u>Informations et contacts</u>

1. Introduction

Partout dans le monde, il y a des situations de pauvreté, de maladies, de mise en marge de la société qui ont pour conséquences de mettre en danger la vie d'enfants.

Si, dans le cadre d'intervention de votre organisation, des cas similaires à ceux décrits dans ce document se présentent et si le projet correspond aux conditions requises et aux priorités indiquées, nous vous invitons à remplir notre formulaire pour obtenir un soutien économique à votre projet de la part de la Fondation « aiutare i bambini ».

Le but de ce document est de fournir quelques (outils) pour aider à mieux formuler une demande de subvention à la Fondation.

2. Le but et la mission de “aiutare i bambini”

Nous présentons ci-dessous l'objectif et la mission de « aiutare i bambini » pour vous faire comprendre les raisons qui motivent notre fondation dans le soutien aux projets en faveur des enfants et pour rendre plus clair et constructif le rapport entre « aiutare i bambini » et votre organisation.

- La Fondation “aiutare i bambini”, qui est laïque et indépendante, contribue à soutenir des projets aussi bien en Italie que dans les pays en voie de développement, sans aucune discrimination de sexe, d'ethnie, de croyances religieuses ou opinions politiques.
- “aiutare i bambini” s'inspire des principes universels de fraternité et de solidarité humaine. La fondation œuvre pour la diffusion des droits de l'enfant comme convenu dans la Convention Internationale des droits de l'enfant, ratifiée par les Nations Unies en 1989.

La Fondation “aiutare i bambini” s'engage à aider et soutenir les enfants pauvres, malades, sans instruction ou qui ont subi toutes formes de violences ou de brutalités physiques ou morales pour leur donner la possibilité d'une vie aussi digne que possible.

3. Instructions sur la présentation, l'approbation et le soutien aux projets

Pour 2011 la Fondation “aiutare i bambini” soutient des actions sur les axes suivants, considérés prioritaires conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) :

- 1) Réduire l'extrême pauvreté et la faim (OBJECTIF 1) ; accès amélioré à des sources d'eau potable, développement agricole et souveraineté alimentaire (OBJECTIF 7).
- 2) Réduire la mortalité infantile et post-infantile (OBJECTIF 4); améliorer la santé maternelle 0-5 ans (OBJECTIF 5).
- 3) Combattre le VIH/SIDA, (OBJECTIF 6) ; programme de prévention et soin pour les mères et enfants.
- 4) Assurer l'éducation primaire pour tous (OBJECTIF 2), intervention pluriannuelle au moyen de soutien à distance.

Pour éviter une dispersion excessive des fonds, les projets présentés par de nouveaux partenaires seront démarrés seulement en cas de totale cohérence avec les thématiques ci-dessus mentionnées, qui sont prioritaires pour la Fondation, et seulement après une visite sur place de la Fondation "aiutare i bambini". L'évaluation des résultats est la base d'une discussion sur le lancement d'un programme, c'est à dire une série d'actions (appelées projets) corrélées, développées dans une perspective pluriannuelle, ayant pour objectifs l'amélioration d'une situation complexe en terme de besoins.

Le thématique prioritaires sur lesquelles on développera des programme sont liées aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) : en particulier on considèrera prioritaire :

- 1) Réduire l'extrême pauvreté et la faim (OBJECTIF 1) ; accès amélioré à des sources d'eau potable, développement agricole et souveraineté alimentaire (OBJECTIF 7).*
- 2) Réduire la mortalité infantile et post-infantile (OBJECTIF 4); améliorer la santé maternelle 0-5 ans (OBJECTIF 5).*
- 3) Combattre le VIH/SIDA, (OBJECTIF 6) ; programme de prévention et soin pour les mères et enfants.*
- 4) Assurer l'éducation primaire pour tous (OBJECTIF 2), intervention pluriannuelle au moyen de soutien à distance.*

3.1 Normes sur la présentation des projets

- Pour faciliter une évaluation la plus objective possible des projets présentés, toutes les demandes doivent obligatoirement être rédigées en utilisant les formulaires A, B, C, D qu'on trouve dans le site Internet www.aiutareibambini.it dans la section « présenter un projet ».
- "aiutare i bambini" soutient uniquement les projets destinés aux enfants jusqu'à l'âge de dix-huit ans, en Italie et dans le reste du monde.
- Les promotions et le soutien des projets de la part de "aiutare i bambini" se réalisent de la façon suivante :
 - Allocation d'argent ou de biens matériels pour soutenir les projets
 - expertise pour la préparation, l'organisation et la gestion des projets, avec l'aide de ses volontaires.
- La Fondation «aiutare i bambini » soutient les projets gérés par une organisation LOCALE, reconnue légalement, avec un Responsable de Projet local
Le Manager du projet a les responsabilités suivantes :
 - gestion opérationnelle du projet ;
 - assistance et soin des enfants ciblés;
 - gestion des fonds reçu par « aiutare i bambini » ;
 - gestion de la communication avec «aiutare i bambini ».

- La Fondazione n'intervient pas si les projets sont présentés par des personnes privées.
- "aiutare i bambini" finance généralement des projets d'une durée inférieure à l'année. D'éventuelles dérogations doivent être présentées, à la fin du premier projet, comme étant de nouveaux projets. Les demandes d'adoption à distance ont une durée de plusieurs années, mais doivent être soumis et approuvés à nouveau chaque année.
- La Fondazione ne finance, en général, qu'une partie des dépenses totales (co-financement), parce qu'elle pense que l'auto- organisation des demandeurs est une forme de garantie de la prise en charge du projet en soi. Cet apport financier varie selon les caractéristiques du projet et de l'organisation qui le propose.
- Pour les projets à réaliser A L'ETRANGER, la contribution que la Fondazione accorde concerne principalement les dépenses relatives au personnel local, au matériel et à l'équipement, aux activités, aux coordonnateurs du projet sur le terrain, à condition que ces dépenses soient dûment détaillées, organisées et planifiées (prévues) dans un plan financier.
- Pour les projets à réaliser A L'ETRANGER, la contribution accordée par la Fondazione ne peut pas être utilisée pour payer le salaire du personnel expatrié (coopérant) ni les frais généraux de l'organisation qui soumet le dossier .

3.2 APPROBATION DES PROJETS

L'évaluation des projets adressés à La Fondazione "aiutare i bambini" est faite par un comité technique spécialement désigné, autonome et indépendant, sur la base de critères de sélection objectifs (paramètres) qui permettent d'attribuer une note à chaque projet.

Les projets présentés sont analysés chaque mois par le comité technique et soumis à l'approbation du Conseil d'administration chaque trimestre.

Cette procédure permet de réduire considérablement les temps d'approbation des projets, permettant ainsi de répondre avec rapidité aux demandes reçues par « aiutare i bambini »

Les critères de sélection prennent en examen les aspects suivants:

- 1) la situation des enfants
- 2) les caractéristiques du projet
- 3) les caractéristiques de l'organisation requérante.

1) La situation des enfants

Sur la base des indications fournies dans le formulaire B, la situation des enfants dans leur contexte de référence est évaluée, tenant compte des considérations qui suivent :

- a) du niveau de pauvreté économique et des biens de subsistance des enfants
- b) de la présence ou non chez les enfants de maladie ou de handicap physiques ou mentaux
- c) du manque total de scolarité ou de scolarité insuffisante
- d) de la présence pour les enfants d'éventuelles situations en marge de la société. (de marginalisation sociale)

2) Les caractéristiques du projet

Les qualités des projets sont jugées en fonction :

- a) de la gravité et l'urgence des problèmes présents dans la vie des enfants

- b) de la capacité du projet d'être durable ou non, c'est-à-dire que le projet doit pouvoir se soutenir (fonctionner à terme) tout seul et se développer dans le futur sans l'assistance de la fondation "aiutare i bambini", et des éléments innovateurs qu'il met en œuvre.
- c) des bénéfiques que le projet apportera à la communauté locale
- d) de la participation ou non d'autres institutions qui contribuent au projet et de son importance.

3) Les caractéristiques de l'organisation requérante:

L'analyse des caractéristiques de l'organisation requérant se propose de mettre en évidence les aspects suivants :

- a) la capacité de l'organisation requérant de gérer le projet et les rapports avec la fondation « aiutare i bambini »
- b) la présence et le rôle du responsable du projet sur le site où le projet aura lieu.

"aiutare i bambini" considère que le responsable du projet est la personne de référence garantissant la réalisation de toutes les actions nécessaires pour parvenir à atteindre les objectifs du projet.

La Fondation "aiutare i bambini", lui attribuera les responsabilités suivantes :

- a) la gestion opérationnelle du projet
- b) l'assistance et le soin aux enfants concernés par le projet
- c) la gestion des subventions en argent ou bien en biens matériels reçus de "aiutare i bambini"
- d) la communication et la gestion de la correspondance avec la fondation pendant la gestion du projet.

3.3 LE SOUTIEN AUX PROJETS: LES SUBVENTIONS PERIODIQUES

L'affectation de la subvention approuvée sera réglée par un contrat éthique spécialement signé entre la Fondation "aiutare i bambini" et l'organisation requérante, dans lequel seront décrites de manière claire et transparente toutes les étapes successives du projet.

Ce contrat éthique servira de document de référence pour répartir les responsabilités et les engagements entre la Fondation "aiutare i bambini" et l'organisation requérante. La signature et l'acceptation de ce document seront les conditions nécessaires et obligatoires pour obtenir une subvention.

La contribution de la Fondation "aiutare i bambini" est généralement répartie en allocations périodiques, inhérentes à la réalisation des objectifs qui ont été fixés pour chaque phase successives.

En outre, chaque allocation périodique est également sous condition de présentation d'un compte rendu de l'utilisation des fonds reçus, et d'une description des réalisations déjà effectuées. Un manuel de *reporting* est disponible auprès de la Fondation.

L'allocation suivante sera versée dans le mois qui suit la réception des documents prévus et ceci afin de favoriser la continuité des projets et de rendre plus efficace cette subvention.

Les allocations peuvent être suspendues dans le cas où les documents (*reporting*) requis sont absents ou incomplets.

TRANSPARENCE: «aiutare i bambini» se réserve le droit de demander les factures originales des dépenses subventionnées par la Fondation, ainsi que d'envoyer une personne sur place pour une évaluation technique sur l'avancement du projet.

MODIFICATIONS: Toute modification dans les objectifs fixés doit être au préalable au préalable par la Fondation "aiutare i bambini".

4. Informations et contacts

Si vous voulez présenter un projet ou pour toute question sur l'opportunité ou non de présenter un projet, nous vous prions de prendre contact avec la Fondation "aiutare i bambini", en écrivant à :

Fondazione "aiutare i bambini" - ONLUS
Via Ronchi 17 - 20134 Milano - Italy
Tel. +39.02.70603530 - Fax +39.02.70605244
E-mail: progetti@aiutareibambini.it
Site Internet : www.aiutareibambini.it